

### **Qu'est-ce que le Trophée Jean-Paul Lanly de l'Académie d'Agriculture de France pour la valorisation du bois français ?**

Par cette distinction, l'Académie d'Agriculture de France entend donner de la notoriété aux entreprises de la filière bois qui, quelle que soit leur taille :

- créent en France de la valeur ajoutée et des emplois,
- valorisent ainsi les ressources forestières nationales et leur diversité,
- contribuent à améliorer la balance commerciale, très déficitaire, de ce secteur, en réduisant les importations de produits finis ou semi-finis, ainsi que les exportations de bois ronds (sans valeur ajoutée).

### **Qui peut concourir ?**

Le Trophée est destiné à distinguer les entreprises ou les organismes :

- implantés sur le territoire national,;
- œuvrant dans le secteur de la filière bois : sciages, placages, panneaux, parquets, charpentes, emballages, meubles et autres objets en bois, constructions à base de bois, pâtes à papier, papiers et cartons ;
- utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants (sur les plans technologiques ou organisationnels).

**Deux Trophées seront remis annuellement : l'un pour les entreprises ou organismes de moins de 50 personnes, l'autre pour celles ou ceux de plus de 50 personnes.**

### **Comment fonctionne l'attribution du Trophée ?**

Le Trophée est attribué par un jury comprenant des représentants :

- de l'Académie d'Agriculture de France,
- du ministère de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et de la Forêt (MAAF),
- du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN),
- de l'interprofession France Bois Forêt (FBF),
- de l'association interprofessionnelle France Bois Industries Entreprises (FBIE),
- de l'association interprofessionnelle France Bois Régions (FBR),
- de l'institut technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement (FCBA),
- du groupe de presse "Le Bois international".

La remise du Trophée se déroule au cours d'une cérémonie organisée sous l'égide de l'Académie d'Agriculture de France.

### **Comment concourir ?**

Si vous souhaitez concourir (donc si votre entreprise répond aux critères du Trophée), vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site internet de l'Académie d'Agriculture de France (<http://academie-agriculture.fr>) ou sur les sites des organismes partenaires.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter

Michel Vernois

Membre de l'Académie d'Agriculture de France : [michel.vernois@libertysurf.fr](mailto:michel.vernois@libertysurf.fr)



### **Cérémonie de remise des Trophées en 2015**

de gauche à droite :

- Patrick Ollivier, Trésorier Perpétuel Académie d'Agriculture de France
- Luc Charmasson, président FBIE
- Alain Lefebvre, président Groupe Lefebvre
- Christian Balanche, président Groupe Simonin
- Cyril Le Picard, président FBF
- Christian Piquet, président FBR
- Jean-Paul Lanly, Trésorier Perpétuel honoraire AAF et fondateur du Trophée
- Georges-Henri Florentin, directeur général de FCBA
- Gérard Tendron, Secrétaire Perpétuel Académie d'Agriculture de France

## **L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE**

### **missions**

Établissement reconnu d'utilité publique, l'Académie d'Agriculture de France a pour mission de contribuer – dans les domaines scientifiques, techniques, économiques, juridiques, sociaux et culturels – à l'évolution de l'agriculture et du monde rural. Elle étudie, sous leurs aspects nationaux, européens et internationaux :

- la production, transformation, consommation et utilisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
- l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, afin de préserver et améliorer l'environnement, la protection et la restauration de la biodiversité, en tenant compte de la conséquence de ces choix sur la qualité de vie de la population ;
- les évolutions sociales, économiques et culturelles dans les domaines de l'agriculture, la forêt, le bois, la pêche, l'alimentation l'eau et l'environnement ;
- les rapports entre mondes ruraux et citadins.

### **actions**

L'Académie d'Agriculture de France :

- formule des avis sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment sur celles dont elle est saisie par le gouvernement ;
- organise des séances et colloques publics, dont des séances communes avec d'autres Académies ;
- récompense – par des prix, bourses, médailles et trophées – les auteurs de travaux qui contribuent à l'avancement des sciences, des techniques et de l'économie relatives à l'agriculture et à l'agroalimentaire ;
- assure des liaisons avec des institutions françaises et étrangères sur des problématiques communes ;
- contribue à l'étude de l'histoire de l'agriculture et du monde rural, en relation avec *l'Association pour l'Étude*